

# Plan de zonage - Classement du réseau de chaleur

Critères de classement :

Seuil de puissance souscrit à compter duquel  
l'obligation de raccordement s'applique = PS

Zone 1 : PS  $\geq$  120 kW

Zone 2 : PS  $\geq$  200 kW

Zone 3 : PS  $>$  250 kW et distance réseau  $<$  200 mètres

